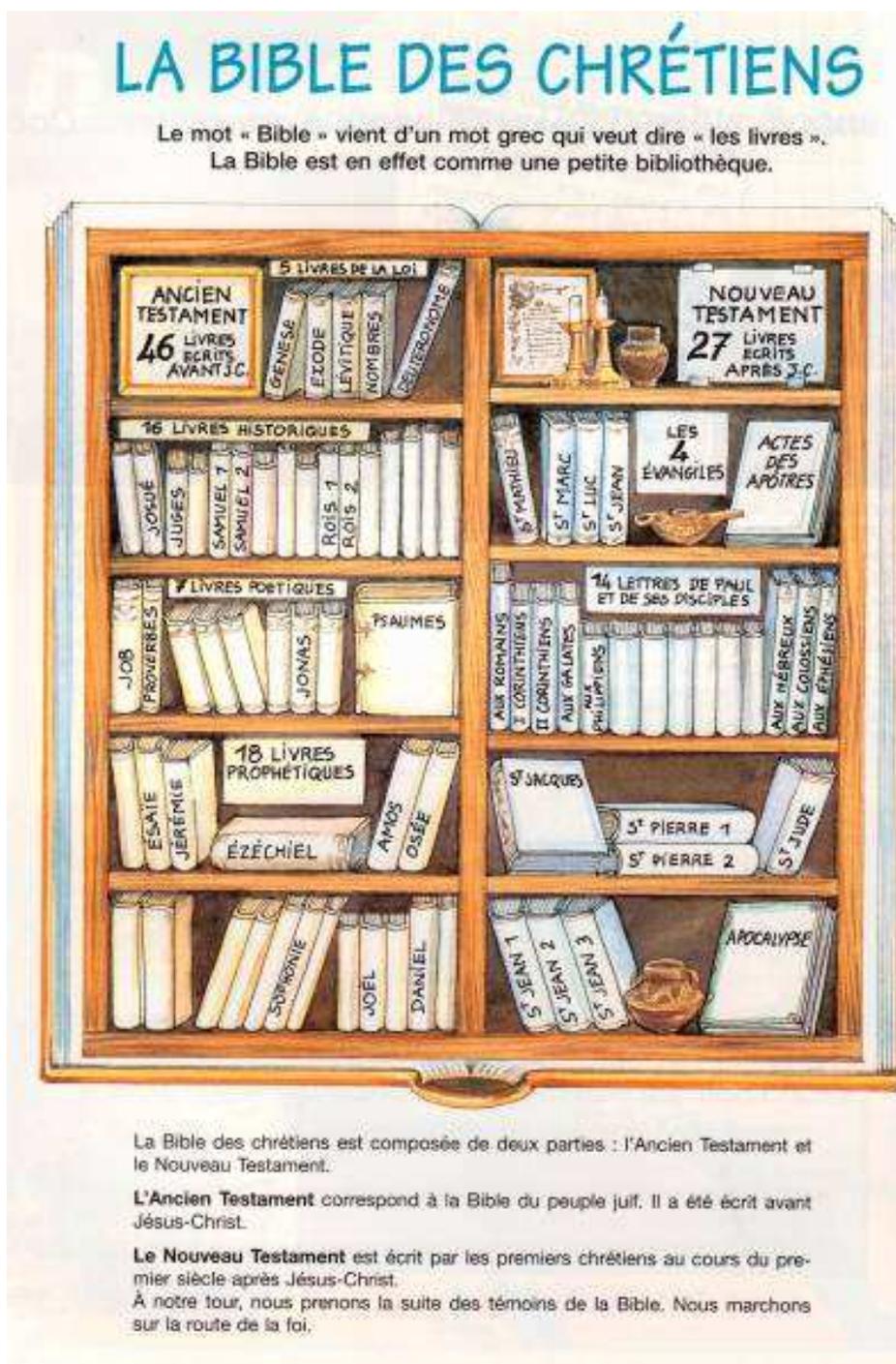


## Bible et « Droits de l'Homme »

*Dans la revue Projet, n° 151 - janvier 1981, Paul Valadier écrivait : « La défense des droits de l'homme ne constitue pas un supplément éthique à un message religieux qui en serait extérieur; elle fait partie intégrante de la Bonne Nouvelle du salut »... C'est ce que dit aussi Gilles Becquet en référant la défense des Droits de l'Homme à l'Ancien et au Nouveau Testament..*



# Les Droits de l'homme dans l'ancien testament

L'expression « *Droits de l'homme* » est récente. Lancée en 1789, elle a été universalisée depuis 1948 et fait partie de notre vie courante, du message constant de Jean-Paul B. Mais si l'expression est récente, la notion est très ancienne. On la trouve déjà dans les lois anciennes qu'avaient établies les civilisations d'Égypte et de Babylone, au moins 2 000 ans avant Jésus-Christ.

Dans le peuple hébreu, c'est Moïse qui a été l'initiateur de la notion d'un « Droit » tout à fait unique et qui court à travers l'Ancien Testament, particulièrement dans les livres de l'Exode, du Deutéronome et des prophètes.

## Avec Moïse

La notion de « Droit » léguée par Moïse à Israël tranche sur celles de l'époque par le fondement qu'il lui donne. Elle est basée sur la foi au Dieu Unique qui s'est révélé à lui : un Dieu qui dépasse toute représentation, qui libère de l'idolâtrie, dont la grandeur le fait être proche et manifester sa présence à travers une « Alliance ».

Aussi, le Deutéronome dit-il : « *Quelle est la nation dont les dieux se fassent aussi proches que le Seigneur notre Dieu l'est pour nous.. La nation dont les lois et les coutumes (= le « Droit ») soient aussi justes ?...* » (Dt 4,6ss).

Pour Israël, la « Loi » qu'il suit n'a pas été inventée par lui : elle a vraiment été inspirée par Dieu.

Pour faire des Hébreux un peuple, il a fallu lui prescrire un comportement précis. Aussi Moïse a-t-il eu une autre révélation, celle des « Dix paroles » (Dt 4,13) ou « commandements ». Elles expriment les droits de chacun et, donc, les devoirs des uns par rapport aux autres. , .

## **Le droit à la liberté :**

« *Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi* », sinon tu serais esclave ;

car si je Suis le Seul Seigneur et Libérateur, personne ne doit atteindre à ta dignité et ta liberté.

Déjà, Moïse a traduit dans les faits ce droit à la liberté en prenant une mesure révolutionnaire pour son temps : « *Au bout de 7 ans, ton esclave sera libre, sans compensation à verser* » (Ex 21,2).

## **Le droit à être respectés dans:**

– Sa vie, « *Tu ne tueras pas...* »

– Son foyer, « *Tu ne commettras pas d'adultère* »

– Ses biens, « *Tu ne voleras pas, ni ne convoiteras la maison, la femme, le serviteur, la servante, le boeuf, l'âne... de ton prochain.* »

– Sa réputation, « *Tu ne porteras pas de faux témoignage...* » – Avec les prophètes et les sages

Les prophètes appliquent cet esprit à leur époque, en précisant les catégories de gens dont ils défendent les droits, en particulier les pauvres, les veuves, les orphelins.

« *Malheur aux législateurs qui frustrent de leur droit les pauvres de mon peuple, font des veuves leur proie et dépouillent les orphelins* ». (Is 10,2). «... *On ne respecte pas le droit des orphelins...* » (Jr 5,28).

Quant au pauvre, celui qui manque du nécessaire quel qu'il soit, il doit savoir que « *son droit subsiste auprès de Dieu* » (Is 49,4).

Les sages ont une pensée que résume cette phrase : « *Celui qui craint le Seigneur... comprend la justice et le droit, les sentiers qui mènent au bonheur* » (Pr 2,9).

Ainsi, finalement, à la notion de « droit » est liée celle de « Justice ». En effet, la Justice n'est rien d'autre que le respect du droit des autres. Mais, on le voit, elle réclame de défendre d'abord et surtout les opprimés ou ceux qui ne peuvent se tirer d'affaire tout seuls.

### — Une révélation à parfaire. —

L'Ancien Testament dit donc déjà beaucoup de choses : le fondement du Droit repose sur la Révélation de Dieu ainsi que sur la découverte des besoins de chaque homme pour qu'il tienne sa place dans la société et accède à sa vraie liberté de fils de Dieu.

Jésus amènera cette notion à sa perfection.

## Les Droits de l'Homme dans l'Évangile.

A brûle-pourpoint, à cause de la campagne d'année sur les « Droits de l'Homme », quelqu'un nous demande : « J'aimerais savoir ce que Jésus a fait et dit sur cette question des « Droits de l'homme », de son temps.»

*Que répondons-nous ?*

*Arrêtons-nous quelques instants pour penser d notre réponse...*

*Puis, voyons les compléments présentés ici dans les lignes qui suivent.*

Nous avons vu comment dans l'Ancien Testament c'est la foi en un Dieu Unique, libérateur, qui est le fondement des droits essentiels de l'homme : droit à la liberté, à la vie, à ce que son couple, ses biens, sa réputation, soient respectés. Jésus n'annule rien de cela, mais il amène du nouveau de deux façons.

### *L'ancien Testament porté à une plus grande perfection.*

Tout d'abord, la loi d'Amour qu'il montre et proclame dans son Évangile indique le « plus » que ses disciples, donc les chrétiens, doivent mettre dans la qualité avec laquelle ils doivent les respecter.

Plus que dans ses paroles, l'enseignement de Jésus à ce sujet se trouve dans ce qu'il a fait. Ainsi, on le voit défendre le droit des pauvres, des malades, des étrangers, des femmes, des enfants, des publicains et des gens catalogués « pêcheurs ».

Bref : il s'agit de tous ceux que quelque chose marginalisait ou entraînait à être exclus de la société. Pour Jésus donc : l'homme, tout homme sans distinction, a droit à voir sa personne en pleine possession de ses facultés, physique, psychologique, sociale, religieuse.

### *Des droits nouveaux, en raison de l'Évangile.*

Mais Jésus ne s'est pas contenté de montrer qu'il n'annulait rien de ce que l'Ancien Testament demandait. Ce qu'il a fait et dit permet de dégager des droits qui découlent spécifiquement de l'Évangile. On ne les trouve ni dans l'Ancien Testament ni dans la « *Déclaration Universelle* » de notre monde actuel. Citons, par exemple :

- **Le droit à recevoir la Bonne Nouvelle**, car il faut « que les hommes voient la lumière à travers les disciples pour rendre gloire à Dieu », c'est-à-dire se convertissent (Mt 5,16).
- **Le droit à la Vraie Vie** qui est de « *connaître le Père, lui le seul véritable Dieu et son envoyé Jésus-Christ* » (Jn 17,26).

• **Le droit à la miséricorde et au pardon, à être « aimé » par les chrétiens même quand on s'est fait leur « ennemi »** (Mt 5,22-25.43-48) ou quand on est d'une catégorie sociale à mauvaise réputation (Mt 9,9-13)...

• **Le droit, dans un couple, à ne pas être répudié et à être traité d'égal à égal ; En effet : «L'homme s'attachera d sa femme (et réciproquement), ainsi tous deux ne feront qu'un, donc celui qui renvoie sa femme pour en épouser une autre ou celle qui renvoie son mari pour en épouser un autre, est coupable »** (Mc 10,7-12). Plus qu'un « droit naturel », le droit au non rejet pour être remplacé par un(e) autre est un droit découlant de la qualité évangélique de l'amour.

• **Le droit, non pas à mépriser une loi, mais à la transgresser au besoin, quand elle se trouve aller contre la vie de l'homme, car c'est « le sabbat qui a été fait pour l'homme et non l' homme pour le sabbat »** (Mc 2,23-28 ; Lc 14,1-6).

• **Le droit pour des nouveaux convertis qui entrent dans une communauté à avoir le même amour du Père et à être accueillis comme des frères, sans esprit de supériorité, par ceux qui ont un passé religieux depuis leur enfance.** Tel est ce qu'expriment les paraboles du « Père riche en miséricorde pour ses deux fils.» (Lc 15,11-32) et du « Maître de la vigne » (Mt 20,1-16).

• **Le droit du missionnaire à « un salaire », c'est-à-dire à être pris en charge par ceux auprès desquels il est en mission** (Lc 10,7).

• **Le droit, pour un « petit », à ne pas être scandalisé** (Mc 9,42-48), Le « petit » ne désignant pas seulement les enfants, mais les disciples.

• **Le droit, également, d'être interrogé avec une infinie patience et devant diverses instances, avant de voir notifier une coupure avec la communauté** (Mt 18,15-17).

### ***Retombées pour nous aujourd'hui.***

Il est évident que le droit ne peut être honoré que si des hommes et, particulièrement, les chrétiens,, luttent pour établir la justice autour d'eux, dans le monde. Quand on voit Jésus donner à tout homme le droit d'être aimé par les autres comme un frère, cela nous met en face de nos responsabilités. Pour l'Évangile, faire respecter les droits des autres nous renvoie à nos propres devoirs.

Nous arrive-t-il de penser suffisamment que, près de nous, pas loin de nous, dans notre rue, notre quartier, il peut y avoir des gens dont la pauvreté, de quelque ordre que ce soit (matérielle, chômage, santé, psychologique, spirituelle...) leur donne des droits sur nous ?

Que faisons-nous pour honorer ces droits ?

**Gilles Becquet.**